

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :
CONVENTION
RELATIVE A LA
GESTION DES
LOGICIELS DE
GESTION DES
ASSEMBLEES
DELIBERANTES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE DU
: 01 OCTOBRE 2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 01 OCTOBRE
2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 10 OCT. 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-215
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 7 octobre 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Préscillia
GRANIER, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Christian
WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Régine SURRE donne pouvoir à Jacqueline RATABOUIL,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne
GUILHEM,
Agnès SOULIER donne pouvoir à François DEMANGEOT,
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,

Absents : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard
MONDRAGON, Adrien ROUZAUD,

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Dans un objectif de rationalisation budgétaire et de mutualisation, Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois s'est dotée de logiciels permettant de gérer les assemblées délibérantes et qu'elle partage ces derniers avec le CIAS et la Ville de Castelnaudary.

Les biens partagés permettant la gestion des assemblées délibérantes mis à disposition par la Communauté de Communes au CIAS et à la Ville concernent les logiciels ci-après :

- BL Actes-Office,

- BL Cabinet numérique,
- BLES – Contrôle de légalité-Actes.

A cette fin, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention entre la Communauté de Communes, le CIAS, la Ville de Castelnaudary déterminant les conditions de la mise à disposition des biens partagés a été signée et que cette dernière arrive à échéance, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de signer une nouvelle convention.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et le CIAS déterminant les conditions de la mise à disposition des biens partagés relative à la gestion des logiciels de gestion des assemblées délibérantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et le CIAS déterminant les conditions de la mise à disposition des biens partagés relative à la gestion des logiciels de gestion des assemblées délibérantes.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 07 octobre 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 10 OCT. 2024

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le 09 OCT. 2024

Par publication le : 10 OCT. 2024

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 10 OCT. 2024

ID : 011-211100763-20241007-DB2024215-DE

